

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Installation de traitement sur la commune principale de l'AIOT 305 Impasse des Technicites 43200 Yssingeaux.

La référence de votre dossier est A-3-N9IJ5CL5S et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/07/2023 à 12h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **53370720400038**

Raison sociale **SEDEM**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

305 IMPASSE YSSINGEAUX

43200 YSSINGEAUX

Signataire

Qualité : **DIRIGEANT**

Référent

Fonction : **Responsable QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Installation de traitement**

Description des activités :

Ligne de traitement des déchets non-dangereux sur le site. La société SEDEM est spécialisée dans le recyclage et la valorisation des déchets industriels depuis plus de 10ans. Elle est basée à Yssingeaux sur les parcelles AP 355 et AP356 (environ 7400m²). Les déchets de matières plastiques sont achetés à des industriels (chutes de production, rebus, déchets post-consommation,...) et/ou des récupérateurs, recyclés par des prestataires externes sous forme de produits réutilisables directement dans le secteur de la plasturgie (granules, broyés), puis revendus. Actuellement nous avons une installation de traitement de déchets dont nous nous servons pour réaliser des essais, des mises aux points matières ainsi que des petites productions.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **305 Impasse des Technicites 43200 Yssingeaux**

X : 788932

Y : 6451689

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 6 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le site est principalement un lieu de stockage de matières plastiques recyclées. Les matières sont réceptionnées puis repartent chez le client. L'activité de laboratoire génère des déchets plastiques qui sont recyclés avec les autres matières plastiques. Le peu de déchets qui seront générés sur ce site proviendront de la partie administrative (déchets de bureau, DIB, OM...) les déchets recyclables seront triés et partiront dans la filière adaptée. L'installation de traitement de déchets génère peu de déchets qui sont traitées dans les installations adéquates.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Des RIA ont été installés au sein du bâtiment et une réserve d'eau de 200m3 est présente dans la cours.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'installation est pourvue d'un système de détection d'incendie avec un report d'alarme sur le téléphone du responsable et d'un système interne à déclenchement manuel d'incendie. Présence

des certificats Q18 (conformité des installations électriques) et Q19 (conformité des installations électriques via une thermographie infrarouge) et Q4 (contrôle des extincteurs). Les plans d'évacuation ont été mis à jour.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PJ3-plan-Cadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PJ1-SED2_DET_Plan_masse_200.pdf

